



Projet

Sécurité sur le lieu de travail

SECONDAIRE

1 INTRODUCTION

Le concours Sécurité sur le lieu de travail compte trois activités :

- Détermination des dangers
- Maîtrise des dangers
- Recherche et présentation écrite sur la santé et la sécurité au travail

L'objectif du présent document est de fournir aux concurrents et aux concurrentes des détails supplémentaires sur les trois activités du concours national Sécurité sur le lieu de travail de 2024.

1.1 Coefficients de pondération utilisés pour la notation des activités

- Détermination des dangers : 40 %
- Maîtrise des dangers : 40 %
- Recherche et présentation écrite sur la santé et la sécurité au travail : 20 %

Le présent document donne un aperçu des attentes liées à chaque activité et de la notation.

Pour toute question, les concurrents et les concurrentes sont invités à communiquer avec leur représentant provincial ou territorial, au sein du Comité technique national du concours Sécurité sur le lieu de travail, avec le président Craig Skelly (Alb.), à craigskelly@telus.net, ou avec la présidente Jennifer Wilson (T.-N.), à jncwilson98@yahoo.com

2 DÉTERMINATION DES DANGERS (valeur : 40 % de la note finale)

2.1 Vue d'ensemble

- L'un des principes fondamentaux de la santé et sécurité au travail est de savoir reconnaître, évaluer et maîtriser les dangers sur le lieu de travail.
- Dans l'activité Détermination des dangers, les concurrents et les concurrentes doivent montrer qu'ils possèdent ces compétences en évaluant les dangers qu'ils auront trouver dans un lieu de travail fictif et en suggérant des mesures pour les maîtriser. Pour cette activité, les concurrents et les concurrentes doivent :
- Déterminer les dangers et, pour chacun d'eux, :
 - Indiquer le type de danger (physique, biologique, chimique, ergonomique, psychologique et risque d'accident);
 - Suggérer la mesure de maîtrise la plus efficace (élimination, substitution, mesure technique, mesure administrative ou utilisation d'ÉPI);

- Consigner tous les résultats sur la fiche de réponses consacrée à la détermination des dangers.

2.2 Comment les concurrents et les concurrentes seront-ils notés?

Pour cette activité, les concurrents et les concurrentes devront :

1. Déterminer 12 dangers (12 points);
2. Indiquer la catégorie de chaque danger (physique, biologique, chimique, ergonomique, psychologique et risque d'accident) Veuillez noter que pour les 12 dangers, les concurrents et les concurrentes doivent attribuer au moins une des catégories. (6 points);
3. Pour chaque danger, suggérer la mesure de maîtrise la plus efficace (9 points);
4. Question supplémentaire concernant la détermination et la maîtrise des dangers (1 point).



Quel est le danger? Étincelles produites par les activités de meulage	/1
Quelle est la catégorie du danger Risque d'accident	/0,5
Indiquez les mesures de maîtrise qui sont déjà en place pour réduire le danger. Garde de sécurité installée sur la meuleuse	/0,75
Quel type de mesure de maîtrise est utilisé? Mesure technique	/0,5

2.3 Comment les concurrents et les concurrentes pourraient-ils se préparer en vue de cette activité?

Pour se préparer, ils pourraient :

- Utiliser le lien https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/hazard/hazard_risk.html pour consulter les rubriques « Quels seraient des exemples de dangers? » et « Quels sont les types de dangers? »;
- Utiliser le lien <https://www.cchst.ca/oshanswers/prevention/effectiv.html> pour consulter la rubrique « Quels types de dangers recherche-t-on sur les lieux de travail? »;
- Effectuer une recherche en ligne sur le thème « dangers sur les lieux de travail »;
- S'entretenir avec un membre du comité de santé et sécurité au travail de l'école ou du lieu de travail;
- Pour obtenir plus de renseignements sur les mesures de maîtrise des dangers : https://www.ccohs.ca/products/posters/longdesc/hazard_control.html

3 MAÎTRISE DES DANGERS (valeur : 40 % de la note finale)

Observer des personnes au travail et déterminer les dangers sont des compétences utilisées par les professionnels de la SST pour réduire ou éliminer les blessures et les maladies sur le lieu de travail.

3.1 Tâches de l'activité :

- Dans ce volet du concours, les concurrents et les concurrentes devront observer une aire de concours choisie par le CTN au moment du concours.
- Dans l'aire de concours choisie, ils se verront attribuer une mesure de maîtrise (choisie par le CTN).
- En fonction de la mesure de maîtrise attribuée, ils devront déterminer quatre (4) dangers potentiels, expliquer les mesures de maîtrise mises en place pour contrer ces dangers et effectuer une évaluation des risques.
- Les concurrents et les concurrentes se serviront de ces renseignements pour élaborer une procédure de travail sécuritaire détaillée pour une des tâches observées en vue de maîtriser les dangers et les risques dans l'aire de concours.
- Les concurrents et les concurrentes observeront le concours et recueilleront des informations qu'ils utiliseront pour répondre de manière écrite à un ensemble de questions figurant sur la fiche de travail sur la maîtrise des dangers.

3.2 Comment les concurrents et les concurrentes seront-ils notés?

Pour cette activité, les concurrents et les concurrentes devront :

- Déterminer quatre dangers **1 % (total : 4 %)**
- Expliquer les mesures de maîtrise des quatre dangers **1 % (total : 4 %)**
- Effectuer une évaluation des risques **15 %**.
- Élaborer une procédure de travail sécuritaire **12 %**

3.3 Comment les concurrents et les concurrentes pourraient-ils se préparer en vue de cette activité?

Pour se préparer, ils pourraient :

- Consulter les sites Web indiqués à la section 2.3;
- Revoir en quoi consiste une évaluation des risques à https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/hazard/risk_assessment.html;
- Voir des exemples d'évaluation des risques en ligne à https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/hazard/sample_risk.html;
- Consulter la rubrique « Pourquoi faut-il mettre en œuvre des pratiques de travail sécuritaires » à <https://www.ccohs.ca/oshanswers/hsprograms/basic.html>.

4 RECHERCHE ET PRÉSENTATION ÉCRITE SUR LA SST (valeur : 20 % de la note finale)

L'une des méthodes pour communiquer des renseignements sur la santé et la sécurité est de manière écrite ou orale.

4.1 Tâches de l'activité

- Le concurrent ou la concurrente jouera le rôle d'un professionnel de la SST. Il ou elle devra faire une recherche sur un problème de SST dans un lieu de travail et formuler des recommandations à l'employeur.
- Le concurrent ou la concurrente se verra attribuer un problème de SST. Il ou elle devra entreprendre une recherche sur ce problème en vue de formuler des recommandations.
- Une fois les recommandations formulées, le concurrent ou la concurrente devra les rédiger dans un document.
- Il ou elle devra ensuite soumettre son document de recommandations aux juges aux fins d'évaluation. Les juges joueront le rôle d'un employeur dans le lieu de travail. Le concurrent ou la concurrente devra ensuite présenter oralement l'information aux juges. L'usage d'appareils électroniques est interdit pendant la présentation orale.

- L'usage d'appareils électroniques est nécessaire pour accomplir l'activité. Les concurrents et les concurrentes devront utiliser une tablette, un ordinateur portable ou un ordinateur de bureau pour effectuer leur recherche et rédiger leurs recommandations.
- Chaque concurrent ou concurrente jouera le rôle d'un professionnel de la SST.
- L'évaluation portera sur la capacité du concurrent ou de la concurrente d'organiser et de communiquer les points importants.

4.2 Comment les concurrents et les concurrentes seront-ils notés?

- Recherche/contenu : **5 %**
- Rapport écrit des recommandations : **5 %**
- Présentation orale des recommandations : **10 %**

4.3 Comment les concurrents et les concurrentes pourraient-ils se préparer en vue de cette activité?

Consulter les ressources recommandées pour les activités précédentes.



READING



PROBLEM SOLVING



WRITING